



Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 16/12/2024

ID : 033-213302565-20241211-2024_1112_42-DE



L'an deux mille vingt-quatre le onze du mois de Décembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur Philippe DUCAMP**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 05/12/2024.

Conseillers en exercice : 26 – Présents : 19 – Votants : 25.

Présents : M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, M. DE ZEN Michel, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme SOLTANI Arlette, Mme BARBERA Sandra, M. HÉBRARD Roland, M. MARES Alban, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. BORDES Olivier, Mme COSTES ATAFI Christelle, M. ARDEVEN Yohann, Mme VERT Béatrice, M. CLAVERIE Daniel, M. Luc DELAPORTE.

Excusés avec pouvoir : Monsieur VONTHRON Thibaut pouvoir à Monsieur DELAPORTE Luc – Madame POLI Nathalie pouvoir à Madame Martine VALLIER – Monsieur DUMONTIER Nicolas pouvoir à Monsieur le Maire – Madame LAVEAU RAIGNEAU Virginie pouvoir à Madame GARNET Laetitia – Madame PARMENON Mélanie pouvoir à Madame BARBERA Sandra – Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe pouvoir à Monsieur MONTFORT Anthony.

Excusé : Monsieur GONZALEZ Frédéric.

Madame Laetitia GARNET est désignée secrétaire de séance.

2024-1112 - 42 : Demande d'ouverture de crédits en section d'investissement – Exercice 2025.

La collectivité va voter le budget primitif 2025 au mois de Mars prochain. Dans le cadre de la continuité du service public, l'exécutif peut, entre le 1^{er} Janvier et le vote du budget, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, sous réserve d'une autorisation spéciale de l'organe délibérant et dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts dans l'année budgétaire précédente (article L1612-1 du CGCT).

Cette mesure ne concerne pas les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette qui viennent à échéance avant le vote du budget et qui peuvent être mandatées.

Le Maire propose à l'assemblée de procéder à l'ouverture de crédits d'investissement pour l'année 2025 de la façon suivante :

Section d'Investissement - Dépenses			
Chapitre	Compte - Désignation	Total des crédits ouverts en 2024	Année 2025
20	2031 - Frais d'études	232 604,00€	58 151,00€
21	2121 – Plantations d'arbres et arbustes	14 000,00€	3 500,00€
	2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	80 000,00 €	20 000,00€
	21351 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions – Bâtiments publics	210 000,00€	52 500,00€
	21534 – Réseaux d'électrification	72 123,37€	18 030,84€
	21538 - Autres réseaux	15 200,00€	3 800,00€
	21838 – Autre matériel informatique	38 940,00€	9 735,00€
	2188 - Autres immobilisations corporelles	320 604,78€	80 151,19€
23	2313 – Constructions (en cours)	200 000,00€	50 000,00€
	2315 – Installations, matériel et outillage technique (en cours)	1 742 138,40€	435 534,60€
	Total =	2 925 610,55 €	731 402,63 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré **à l'unanimité de ses membres présents ou représentés**,

- **DÉCIDE** d'accepter l'ouverture de crédits d'investissement pour l'année 2025, ces crédits seront inscrits au Budget Primitif 2025.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 11 Décembre 2024.

Le Maire,


Philippe DUCAMP



La Secrétaire de Séance,


Laetitia GARNET